

CADRE DE VIE

Fleurissement

Le comité fleurissement fait appel à des volontaires pour procéder à du désherbage :

- Les 4 et 8 juillet à 8 heures pour être prêt lors du passage du jury le même jour en vue de la labellisation « Villes et Villages Fleuris » ;
- les 30 juillet et 27 août.

Il vous remercie d'avance de l'attachement que vous pourrez manifester à l'égard du fleurissement de notre village.

Un peu de civisme dans la gestion des déchets

Afin de mieux vivre ensemble, nous vous demandons de respecter quelques règles élémentaires :

- sortie des poubelles la veille des collectes ;
- la dépose d'objets encombrants (cartons, emballages divers...), voire d'appareils usagers (électro ménager...) dans les bacs roulants ou à proximité est interdite.

La commune a demandé des bacs roulants supplémentaires à la COR.

Eclairage nocturne du city stade

Plusieurs habitants nous ont fait remarqué que le City Stade restait allumé toute la nuit.

Une demande a été faite au SYDER, Syndicat Intercommunal qui gère l'éclairage public de la commune, pour faire installer une horloge qui permettra d'éteindre ce site en pleine nuit.

RETOUR SUR LA FETE DES CLASSES EN 4

Cette manifestation a connu un beau succès avec le soleil au rendez vous !

Bravo à tous les conscrits et particulièrement à nos aînés !



INFORMATIONS PRATIQUES

Validité Carte Nationale d'Identité

La validité de la CNI est passée à 15 ans pour les majeurs, elle reste à 10 ans pour les mineurs.

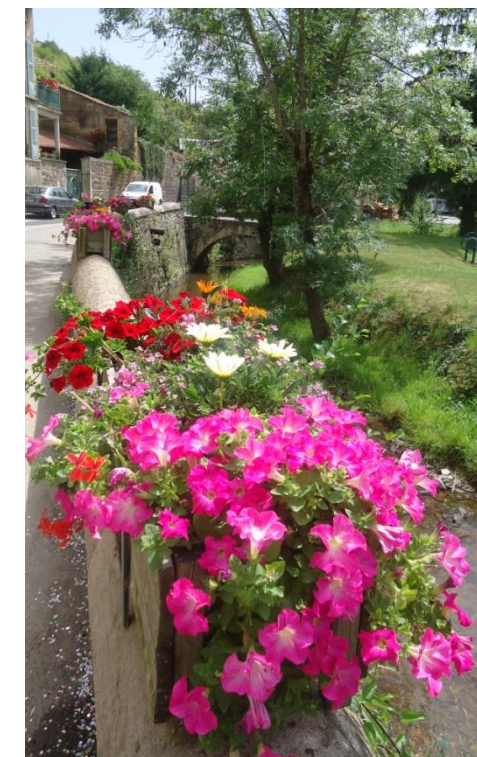
Sacs Poubelles

Les personnes n'ayant pas récupéré les sacs poubelles peuvent encore venir les chercher en mairie.

Mairie ouverture au public tel : 04 74 05 12 13 mail : info@st-clement-valsonne.mairies69.net
Le mardi de 16h à 19h - Le jeudi de 14h30 à 18h - Le vendredi de 8h30 à 11h30 -- Le 3^{ème} samedi de 9h à 12h
www.saint-clement-sur-valsonne.fr

Le Flash Clémentois

JUILLET 2014



Voici déjà le 2^{ème} flash clémentois...

Il a un parfum de vacances qui se mêle aux senteurs des belles fleurs qui ornent notre village. Le comité fleurissement, s'est employé à embellir notre commune en faisant un choix intéressant de fleurs et de couleurs. Aidés de nos deux cantonniers et de quelques bénévoles, tous ses membres prennent un grand soin des massifs et jardinières de fleurs. Nous avons alors osé inscrire notre commune dans la démarche de labellisation « Villes et Villages fleuris ». La visite du jury d'arrondissement aura lieu le mardi 8 juillet 2014 de 16H30 à 17H15.

Si vous souhaitez rejoindre le comité fleurissement, qui sera ouvert à deux non élus, vous pouvez faire acte de candidature au moyen d'un courrier indiquant votre motivation à adresser en mairie.

Deux citoyennes, mesdames Pascaline RIVIERE et Sandra HUPIN ont ainsi intégré la commission « Communication » après validation de leur candidature en conseil municipal. Nous leur souhaitons la bienvenue.

S'agissant de communication, une première mise à jour du site Internet consacré à notre village a été réalisée.

Notre engagement à réaliser certains travaux qui débiteront effectivement dans l'été et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires occupent bien l'ensemble de l'équipe municipale, qui est également présente dans les commissions ou divers organismes relevant de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR).

Profitez bien de cette saison estivale et très bonnes vacances à tous !

L'équipe municipale

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 25 avril 2014

Vote du budget

Le budget 2014 a été voté. Il s'élève à 580 000 € en fonctionnement, et 560 000 € en investissement.

Taux d'imposition

Le nouvelle Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (la COR) qui regroupe désormais 36 communes, a proposé un Pacte de fiscal de stabilité préconisant l'équilibre des taux d'imposition sur l'ensemble du territoire élargi, afin de maintenir les recettes tout en modérant la pression fiscale. Les parts intercommunales et communales ont sensiblement évolué à la baisse ou à la hausse, mais le taux global reste stable.

Station d'épuration

Le projet définitif de la nouvelle station d'épuration a été retenu. Il s'agira d'une station de 600 équivalent habitants, à boues activées avec lit planté de roseaux. Elle sera implantée à l'emplacement de l'actuelle station, et une partie des roseaux sera située sur l'autre berge du Soanan. Cette technologie garantit le respect des exigences élevées imposées par la police de l'eau, et des coûts de maintenance maîtrisés. Montant total des travaux : 578 000 € (SDEI : 238 000 €, Commune : 168 000 €, Agence de l'eau : 172 000 €)

Conseil Municipal du 10 juin 2014

Travaux

Présentation et validation des devis pour les travaux de voirie et bâtiment (voir rubrique TRAVAUX)

Rythmes scolaires

Validation du projet d'expérimentation des rythmes scolaires (voir rubrique RYTHMES SCOLAIRES)

Prochain Conseil Municipal le 29 juillet 2014

AGENDA		
Juillet	Dimanche 6	Boule Soannaise – concours commerçants et artisans
	Jeudi 10	Mechoui des CATM
	Dimanche 13	Jeux Intervillages du Val Soanan à Saint Appolinaire
Août	BONNES VACANCES A TOUS !	
Septembre	Samedi 6	Fête du 10eme anniversaire du regroupement des pompiers du Valsoanan
	Samedi 13 Dimanche 14	Journées du Patrimoine Patrimoine Clémentois – visite église et chapelle bon secours
	Samedi 11	Journée de l'amitié à Annecy « Descente des alpages » Comité des fêtes

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Suite aux difficultés rencontrées dans la mise en place de l'organisation initiale répartissant dans la semaine les trois heures d'activités péri-scolaire, la commune a sollicité un aménagement de la semaine scolaire autorisée à titre expérimental pour une durée de trois ans par le décret du 7 mai 2014. **Le nouveau projet qui maintient les cinq matinées d'enseignement et regroupe l'ensemble des activités périscolaires sur le vendredi après midi de 13H30 à 16H30** a fait l'objet d'un consensus unanime lors du conseil d'école et a été accepté le 16 juin par le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône.

Les enfants auront cinq matinées d'enseignement de 8H30 à 11H30 et trois après midi de 13H30 à 16H30 les lundi, mardi et jeudi. Le service cantine ne sera pas assuré le mercredi midi mais une heure de garderie sera instaurée de 11H30 à 12H30 afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants.

La commune proposera deux activités péri-scolaires le vendredi de 13H30 à 16H30, qui seront suivies normalement par le service de garderie. Les enfants pourront quitter l'école dès 11h30, 13H30 s'ils mangent à la cantine ou à l'issue de la 1^{ère} activité vers les 15 heures. Une gestion rigoureuse des inscriptions devra être mise en place afin de permettre à tous les enfants demandeurs de bénéficier des diverses activités sur l'année scolaire.

La commune est actuellement occupée à prospecter auprès de divers intervenants dans les domaines sportifs, culturels et artistiques. Si vous êtes licencié dans un club et titulaire d'un BAFA, vous pouvez toujours nous contacter pour proposer vos services. De même, nous pourrions avoir besoin de personnel encadrant pour seconder l'intervenant principal.

Nous vous tiendrons informés de l'éventail des activités disponibles dès que possible.

LES TRAVAUX

Aménagement du parking COMFER

La mairie prend en charge la réalisation du réseau d'eaux pluviales sous la rue des Canuts et l'aménagement du parking Comfer, pour un montant global de 60 000 €. La Communauté de Communes prend en charge la réfection des enrobés sur la rue des Canuts pour un montant global de 28 000 €. L'ensemble des ces travaux sera réalisé dans le courant de l'été.

Ecole

Les travaux d'aménagement de la salle garderie et de fermeture de la salle des couchettes seront réalisés pendant les congés d'été, pour une mise en service dès la rentrée scolaire de septembre. Le montant global de ces travaux s'élève à 25 000 €.

Accessibilité réglementaire des bâtiments recevant du public

Les travaux d'aménagement d'un sanitaire accessible au restaurant le Saint Clément auront lieu en septembre lors de la fermeture annuelle. Des travaux préparatoires d'aménagement d'une buanderie et d'un local poubelle auront lieu au préalable en août. Le montant global de ces travaux s'élève à 20 000 €.

Subventions

Tous ces travaux bénéficient de subventions du Conseil Général pouvant aller jusqu'à 60%.